

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/N/4/ESP/2

30 mai 1996

(96-2045)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: espagnol

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 4 d) DE L'ACCORD

Espagne

La Mission permanente de l'Espagne a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 28 mars 1996.

Pour compléter les listes déjà notifiées par l'Espagne¹, il convient d'ajouter, dans la rubrique "Accords multilatéraux. Brevets", le "Traité de coopération en matière de brevets", signé à Washington le 19 juin 1970² et dont le texte est également disponible à l'OMPI.

¹Voir le document IP/N/4/ESP/1.

²Le texte de cet accord est disponible au Secrétariat de l'OMC où les délégations intéressées peuvent le consulter.